

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAULNOT

DU 28 AVRIL 2026 à 18H30

Présents : Messieurs BAZELIN Régis ; BION Adrien ; BOILLOT Stéphane ; STRAUSS Patrick ; UTTEWILLER Gilles ; GREZEL Florian

Mesdames CHAHAT Aouda ; GOUSSET Claudine, HILL Caroline ; SCHERRER Nelly ; SCHWARTZWALDER Masha ; VAN DER HEYDEN Céline ; Sonia DOUMER

Absent : Damien REMY

Absent excusé : Christophe LOMBARDET

Secrétaire de séance : Claudine GOUSSET, élue à l'unanimité

1. Désignation d'un Maire délégué pour Corcelles et indemnités.

Monsieur le Maire explique que suite à la délibération du 24 avril 2026, le délai de mise en place de la fusion entre Saulnot et Corcelles n'interviendra qu'au 1^{er} janvier 2027.

Il est donc aujourd'hui nécessaire de nommer un Maire délégué pour Corcelles pour ces quelques mois.

Monsieur le Maire propose Mme Mahsa SCHWARTZWALDER, 3^{ème} adjointe et habitante de Corcelles, elle serait nommée Maire déléguée de Corcelles. Le maire informe le conseil municipal qu'elle ne percevra pas l'indemnité de Maire déléguée mais uniquement son indemnité d'adjoint.

Élection du maire délégué de CORCELLES

1er tour de scrutin	
Votants	12
Suffrages exprimés	12
Majorité absolue.....	7
Candidats	Nombre de voix obtenues
Mme Mahsa SCHWARTZWALDER	12

Mme Mahsa SCHWARTZWALDER a été proclamée maire déléguée de Corcelles au 1^{er} tour de scrutin.

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le vingt-huit avril à 18 heures 30 minutes, en double exemplaire, a été, après lecture, signé par le maire le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est d'accord sur le fait que Mme SCHWARTZWALDER conserve uniquement son indemnité d'adjointe.

➤ Unanimité

2. Subventions aux associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder les subventions ci-après aux associations qui ont fourni un dossier de demande de subvention en 2026.

- A.L.P.A..... 80 €
- Amicale des sapeurs-pompiers..... 200 €
- Amis des écoles de la Roselière..... 200 €
- Amis des salines..... 80 €
- Anciens combattants..... 120 €
- Coopérative scolaire..... 200 €
- Judo club Saulnot..... 200 €
- A.F.M. Téléthon..... 100 €
- BAILAR..... 80 €

- Club Pétanque « Luzoise »	80 €
- Comité des fêtes.....	100 €
- Club de tarot.....	100 €
- Club de foot Arcey.....	100 €
- TOTAL	1 640 €

➤ 10 VOIX POUR, 3 CONTRE

3. Subvention équipements pompiers.

Arrivée de Madame Sylvie BIDERMANN.

Le maire informe l'assemblée du projet d'équipement du Centre de Première Intervention pour 2026 :

- Achat de lampes AS-R RECHARGEABLES + CHARGEURS

Ce projet peut bénéficier d'une aide départementale égale à 50 % du montant de la dépense subventionnable plafonnée à 3 000 € H.T. Les demandes en la matière peuvent être renouvelées tous les 3 ans et la commune a bénéficié d'une aide de cette nature en 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide l'acquisition de ces équipements dont le devis (DUMONT SECURITE), annexé à la présente, s'élève à 1 118.16 € H.T.
- Sollicite de l'Assemblée Départementale la subvention correspondante.

➤ Unanimité

4. Proposition de contribuables pour la C.C.I.D. (Commission Communale des Impôts Directs)

Afin de constituer la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs, le maire invite le Conseil Municipal à proposer une liste de douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants, parmi lesquels le directeur des services fiscaux désignera six membres titulaires et six membres suppléants. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal dresse comme suit la liste de proposition des membres susceptibles de faire partie de la C.C.I.D.

- Masha SCHWARTZWALDER - Claudine GOUSSET - Gilles UTTEWILLER - Stéphane BOILLOT - Christophe LOMBARDET - Damien REMY	- Georges CARRY - Jacques GOUSSET - Michèle ROPP - Josseline RIBIÈRE - Annie ROCQUEL - Danièle HAAS
- Nelly SCHERRER - Aouda CHAHAT - Sylvie BIDERMANN - Caroline HILL - Céline VAN DER HEYDEN - Adrien BION	- Jean-Marie ROPP - Jean-François RIBIÈRE - Sylvianne BAROCCAS - Georges SCHERRER - Isabelle BAZELIN - Rachel TISSIER

➤ Unanimité

5. Divers :

Le Maire rappelle qu'il faut envoyer une personne en formation pour assurer la détention de la licence IV lors de l'ouverture du bar éphémère. Les élus n'ayant pas le droit de suivre cette formation, Madame SCHERRER Nelly propose son mari M. SCHERRER Georges qui est déjà détenteur de ce droit.

Levée de séance à 19h20

Fait à Saulnot le 05/05/2026
Le Maire, Patrick STRAUSS

